



# Projet d'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau

Concertation du 25 février au 23 avril 2021

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE - 10 mars 2021





## Table des matières

1. Ouverture de la réunion publique_ .....	3
2. Présentation des objectifs de la réunion publique, des intervenants et des règles du jeu_ .....	3
3. Introduction par Madame la sous-préfète de Béthune_ .....	4
4. Principes et modalités de la concertation .....	5
Annexe.....	14

La réunion publique d'ouverture s'est tenue le 10 mars 2021 de 16h à 17h30, avec des participants présents à la fois en salle (46 participants), à l'Espace François Mitterrand de Billy-Berclau, et à distance, en visioconférence (environ 50 participants).

Les participants à distance avaient la possibilité de poser des questions par écrit en direct dans le « livechat », ainsi qu'à l'oral en visioconférence.

### Intervenants :

- **Etienne BALLAN**, garant de la concertation
- **Anne GIRAULT**, garante de la concertation
- **Yann VINCENT**, directeur général de la société ACC
- **Jean-Baptiste PERNOT**, directeur des opérations de la société ACC
- **Matthieu HUBERT**, secrétaire général de la société ACC

### Avec la participation de :

- **Steve BOSSART**, maire de Billy-Berclau
- **André KUCHCINSKI**, président du Syndicat Intercommunal Zone Industrielle Artois Flandres (SIZIAF)
- **Chantal AMBROISE**, sous-préfète de Béthune

**Animation** : Marie-Pierre BORY, SYSTRA





## 1. Ouverture de la réunion publique\_

**Steve BOSSART, maire de Billy-Berclau**, remercie et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents en salle et à distance. Il se réjouit que la première réunion de concertation sur le projet ACC d'usine de production de batteries se tienne à Billy-Berclau.

Il présente en quelques mots la commune de Billy-Berclau, qui regroupe un peu plus de 4 700 habitants et qui, il y a 50 ans, a fait le choix, avec la ville de Douvrin, de dédier la moitié de son territoire à l'industrie dans le cadre de la reconversion des houillères. Il souligne l'importance du Parc des industries Artois-Flandres pour les Billeux-Berclois, la zone industrielle faisant partie de la culture et de l'ADN de la commune. Il souligne en outre l'importance de cette zone industrielle pour l'ensemble du territoire régional et son développement économique.

**André KUCHCINSKI, président du Syndicat Intercommunal Zone Industrielle Artois Flandres (SIZIAF)**, explique que le SIZIAF a vocation à gérer et aménager le Parc des industries Artois-Flandres.

Il exprime la fierté du SIZIAF d'accueillir un projet tel que celui d'ACC et d'être en charge de l'aménagement des 34 hectares de friche industrielle destinés à accueillir l'entreprise et ses partenaires.

Il souligne que le SIZIAF a de fortes orientations environnementales, qui l'ont amené à se poser plusieurs questions dans le cadre de l'arrivée d'ACC, notamment sur la provenance et l'acheminement des matières premières de la future usine, ou encore le cycle de vie et le recyclage des batteries. Il précise que ces questions ont déjà trouvé un certain nombre de réponses à travers les différentes prises de parole de Yann VINCENT, directeur général d'ACC, dont le SIZIAF a pris acte.

Il indique que le projet ACC bénéficie d'aides publiques importantes, de la part de l'Etat, mais aussi, au niveau local, de la part de la Région Hauts-de-France, des communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et de Lens-Liévin, ainsi que du SIZIAF. Ces acteurs locaux soutiennent financièrement le projet à hauteur de 120 millions d'euros.

## 2. Présentation des objectifs de la réunion publique, des intervenants et des règles du jeu\_

**Marie-Pierre BORY, animatrice de la réunion**, présente les différents intervenants de la réunion. Elle indique qu'il s'agit de la première réunion de concertation sur le projet d'ACC. Elle explique que cette réunion va permettre à chacun de s'informer sur le projet et d'exprimer son avis, ses questions et suggestions. Elle précise que tous les avis et questions recueillis seront consignés dans le compte-rendu de la réunion et toutes les questions recevront une réponse sur le site internet de la concertation.





### 3. Introduction par Madame la sous-préfète de Béthune\_

**Chantal AMBROISE, sous-préfète de Béthune**, salue l'implantation du projet ACC sur le territoire du bassin béthunois et indique que les acteurs locaux, tout comme les services de l'Etat, ont accueilli cette annonce avec beaucoup d'intérêt.

Elle indique que la présente réunion constitue une première étape de la concertation publique sur le projet ACC. Elle explique que ce type de concertation a pour ambition d'impliquer le public dans l'élaboration de projets d'équipement d'intérêt national, tel que celui porté par ACC. Cet impératif de concertation répond à la loi de 2002 relative à l'exigence de démocratie de proximité qui a été confiée à la Commission nationale du débat public (CNDP).

Chantal AMBROISE souligne que chacun doit saisir cette opportunité de concertation, que ce soit pour exprimer ses inquiétudes, ses interrogations ou ses suggestions, concernant ce projet industriel d'envergure, qui s'inscrit dans la relance économique du pays et l'affirmation de sa souveraineté. Elle précise que, dans le cadre de cette concertation, ACC s'attachera à informer le public pour que son projet de gigafactory soit compris et appréhendé par le plus grand nombre.

Elle met en avant la résilience du territoire béthunois dont le savoir-faire industriel l'aidera à franchir les défis économiques et écologiques. Elle considère que la fin des moteurs thermiques à l'horizon 2040 doit être perçue dans son ensemble et qu'il convient d'outrepasser l'idée d'une fin en soi pour le secteur de l'automobile, pour envisager un processus de destruction et de création parallèle. Elle insiste sur l'importance de voir cette échéance comme une opportunité de renouveau et d'innovation, et sur l'importance pour le pays et le territoire béthunois de prendre leur part dans le marché croissant de l'électromobilité, tout en y apportant leurs compétences en matière de recherche, au service de l'efficacité énergétique.

Pour Chantal AMBROISE, le projet porté par ACC deviendra un des symboles de la reconquête industrielle et d'une relance de l'innovation dans le secteur de l'automobile sur le Béthunois. Il dotera le pays d'une filière de batteries automobiles compétitive et vigilante au regard des enjeux environnementaux. Elle souligne qu'il sera le porte-étendard d'une troisième révolution industrielle et du retour à la production locale d'équipements d'intérêt national.

Elle rappelle le rôle d'accompagnateur de l'État pour renforcer l'efficacité des partenaires privés et publics, en faveur de la reconversion du territoire.

Elle indique qu'un CLAP (Comité local d'accélération des procédures) a été mis en place, visant notamment à orienter le maître d'ouvrage dans ses démarches. Au cours de réunions régulières, les procédures et les calendriers sont passés en revue, afin de coordonner les différentes étapes d'un processus innovant et complexe.





Elle indique en outre que les services de l'Etat, ainsi que la Région, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), les services de l'emploi, les chambres consulaires, les organismes de formation et les entreprises, se mobilisent pour anticiper les questions de formations et les besoins en matière de compétences des nouvelles filières intégrant les transitions écologique et numérique.

## 4. Principes et modalités de la concertation

*Retrouvez le diaporama présenté par les garants sur [la page des comptes-rendus et replays du site internet de la concertation](#)*

**Etienne BALLAN, garant de la concertation**, explique que le projet de la société ACC à Douvrin/Billy-Berclau fait l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement. Compte tenu de la nature et du montant de l'investissement, ACC a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement. La CNDP a décidé le 4 novembre 2020 de confier la mise en œuvre de la concertation au porteur de projet, sous l'égide de deux garants, Madame Anne GIRAULT et Monsieur Etienne BALLAN, qu'elle a nommés le 16 novembre 2020.

Etienne BALLAN indique que la CNDP est une autorité administrative indépendante, qui défend le droit de toute personne à participer à l'élaboration de la décision publique, comme le veut la Constitution (article 7 de la Charte de l'environnement). Il précise que ce droit sert à débattre du bien-fondé des projets avant que des décisions irréversibles soient prises.

Il rappelle les principes d'une concertation préalable garantie par la CNDP, qui sont :

- l'indépendance : les garants ne sont pas liés aux parties prenantes concernées par le projet ;
- la neutralité : les garants sont neutres, ils ne donnent pas d'avis sur le fond du projet ;
- la transparence : l'information est complète et sincère, et largement diffusée. La concertation est ouverte à tous, les échanges font l'objet de comptes rendus ;
- l'égalité : chaque personne a la possibilité de s'exprimer et de développer ses arguments, sans considération pour son poids politique, social, économique ou autre ;
- l'argumentation : sont retenus les propos argumentés, qui sont expliqués ;
- l'inclusion : les modalités d'information et de concertation sont variées et permettent de toucher tous les publics concernés, y compris les personnes les plus éloignées des arènes publiques.

Il présente par ailleurs le rôle des garants de la concertation. Ces derniers garantissent au public :

- la qualité et la sincérité des informations diffusées par ACC (dossier de concertation, réponses aux questions, etc.)
- la possibilité de demander à la CNDP des expertises complémentaires indépendantes
- la possibilité de s'exprimer librement et par des moyens variés





↳ Le respect des principes et valeurs d'une démarche de participation du public.

Etienne BALLAN souligne que les garants ne prennent pas partie sur le fond du projet.

Il décrit les modalités de participation à la concertation et énumère les rendez-vous de la concertation.

Ouverture de la concertation : le 10 mars à Billy-Berclau

Réunion de restitution : le 20 avril à Lens

↳ Sur les questions locales

Réunion publique sur la sécurité industrielle, le 7 avril à Douvrin

↳ Sur les questions locales et régionales

- Webinaire sur le tissu industriel et l'emploi dans les Hauts de France, le 15 mars
- Atelier compétences et formations, le 25 mars à Ruitz

↳ Sur les questions nationales et internationales : cycle de 3 webinaires :

- sur la mobilité électrique, le 16 mars
- sur la politique industrielle en faveur de la mobilité électrique, le 30 mars
- sur les impacts environnementaux des batteries, le 13 avril

Retrouvez le calendrier des prochains rendez-vous [en cliquant ici](#).

## 5. Le projet ACC

### 5.1 Présentation du projet par le maître d'ouvrage

Retrouvez le diaporama présenté par ACC sur [la page des comptes-rendus et replays du site internet de la concertation](#)

#### ■ Qui est ACC ?

**Yann VINCENT, directeur général de la société ACC**, présente la co-entreprise ACC, créée il y a 7 mois par Saft, PSA et Opel, et dédiée à la fabrication de batteries pour véhicules électriques en Europe. Il précise qu'ACC fait partie du groupement de « projets importants d'intérêt européen commun » (PIIEC) approuvé et lancé par la Commission européenne en décembre 2019. Il explique que l'Europe a reconnu ce projet comme important car il s'inscrit dans l'objectif de transition énergétique et dans le développement d'une industrie européenne autonome dédiée à la conception et à la fabrication de batteries, pour accompagner le mouvement vers la mobilité électrique et faire face à la concurrence étrangère et en particulier asiatique.





Yann VINCENT décrit les produits qui seront fabriqués par ACC. La société, et notamment son usine à Douvrin/Billy-Berclau, va fabriquer à grande échelle des cellules et des modules de batteries, qui seront commercialisés auprès de l'ensemble des constructeurs automobiles.

- **Pourquoi faire ce projet : contexte et enjeux en matière de mobilité électrique et de transition énergétique**

Yann VINCENT indique que les transports sont aujourd'hui la première cause des émissions de gaz à effet de serre (30% des émissions en France). Il explique que dans ce contexte, les États européens, mais aussi la Chine ou encore les États-Unis, ont mis en place des dispositions réglementaires contraignantes en vue de faire diminuer de manière drastique les émissions de CO2 des véhicules, encourageant ainsi le développement du marché des véhicules électriques. On constate ainsi aujourd'hui une très forte poussée pour le développement de ces véhicules. Les projections suggèrent qu'en 2030, 50% du marché automobile européen sera constitué de véhicules électriques.

C'est dans ce contexte que le projet d'ACC a été développé.

- **Présentation du projet d'ACC**

Jean-Baptiste PERNOT, directeur des opérations de la société ACC, indique que le projet d'ACC dans son ensemble représente environ 5 milliards d'euros d'investissement, pour produire des batteries qui équiperont 1 million de voitures par an à horizon 2030.

Il explique que le projet global d'ACC se décline en trois grandes étapes :

- ↳ Une étape de déploiement de la recherche & développement (R&D), avec la construction d'un centre de R&D à Bruges, près de Bordeaux (33), et la construction d'une usine pilote à Nersac, près d'Angoulême (16).

- ↳ Une phase industrielle, avec la construction d'une usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau, dans la région Hauts-de-France.

- ↳ Une troisième étape marquée par la construction d'une seconde usine de production de batteries à Kaiserslautern, en Allemagne.

Il souligne que ce projet s'appuie sur un écosystème de partenaires et sur des contributions publiques des États français et allemand, ainsi que des collectivités territoriales des Hauts-de-France et de Nouvelle Aquitaine. Ce soutien public fort et l'investissement financier total important visent à permettre à l'Europe de rattraper les concurrents étrangers du secteur, en particulier asiatiques.

- **Le projet d'ACC sur le site de Douvrin / Billy-Berclau**

Jean-Baptiste PERNOT précise que, parmi les 5 milliards d'euros d'investissement, 2 milliards d'euros seront consacrés au projet d'usine à Douvrin/Billy-Berclau d'ici 2030.





Il présente la localisation du site, prévue à côté du site PSA Douvrin, à cheval sur les communes de Billy-Berclau et de Douvrin, sur le Parc des industries Artois-Flandres. Il explique qu'ACC va acheter des terrains à Stellantis, pour permettre la construction des différents blocs de l'usine au cours des prochaines années. Un bloc est une partie d'usine d'environ 600 mètres de long sur 100 mètres de large. ACC envisage d'installer au moins 3 blocs de production d'ici 2030, chaque bloc représentant une capacité de production d'environ 8 GWh permettant la production de cellules et modules de batteries pour 75 000 à 150 000 véhicules, en fonction de la puissance des véhicules.

Jean-Baptiste PERNOT présente le calendrier du projet de 1<sup>er</sup> bloc de l'usine. L'étape de la concertation préalable, dans laquelle s'inscrit la réunion, va permettre à ACC de structurer plus avant son projet. A la suite de cette étape, le projet entrera dans une phase de procédure d'autorisations administratives.

Jean-Baptiste PERNOT présente par ailleurs les enjeux environnementaux du projet, détaillant notamment les effets du 1<sup>er</sup> bloc sur l'environnement, en termes de consommation d'eau, de consommation d'énergie, de gestion des déchets, d'acoustique et de circulation. Il souligne que l'usine va s'implanter sur un site industriel existant, sans consommation d'espace naturel ou agricole. Il indique par ailleurs qu'ACC œuvre en faveur d'une optimisation de la consommation énergétique de l'usine et étudie des solutions de production d'énergie renouvelable sur le site.

Il aborde en outre le sujet de la sécurité industrielle, dont il souligne qu'il est au cœur des préoccupations d'ACC. L'installation d'ACC à Douvrin/Billy-Berclau sera classée SEVESO, seuil bas, en raison du stockage de certains produits entrant dans la fabrication des électrodes. ACC mettra en place l'ensemble des contrôles et mesures nécessaires pour anticiper et maîtriser les risques industriels.

Jean-Baptiste PERNOT évoque l'importance du projet ACC pour les Hauts-de-France et l'Artois, pour lesquels il représente une opportunité de revitalisation économique. Il précise qu'ACC travaille avec les acteurs du territoire pour construire une démarche de formations et emplois dans le cadre du projet.

## 5.2 Échanges avec le public

👉 **Benoit B., contribuable de la commune**, rappelle que les élus de Billy-Berclau se sont employés depuis des générations à ce qu'il fasse bon vivre dans la commune et souhaite que ce soit encore le cas. Il indique être, à l'image du maire de Billy-Berclau, « giga » content de l'arrivée d'ACC. Il souhaite que soit posée, tout au long de la concertation, la question de la protection de l'emploi. Il considère à ce titre que l'arrivée d'ACC ne peut être dissociée de la fermeture plus ou moins programmée de la Française de Mécanique. Il souligne par ailleurs l'importance de s'attacher à la préservation de l'environnement et de la sûreté sanitaire, dans le cadre de l'arrivée de cette usine classée Seveso.





### Réponse d'ACC :

La société ACC a un très bel avenir, dès lors qu'elle est performante et dès lors qu'elle dispose des compétences pour livrer à ses clients des produits compétitifs. L'emploi est une résultante de la compétitivité économique d'ACC. Ainsi, la garantie de l'emploi d'ACC sera sa performance. Si ACC est performante, et elle pense l'être, elle a un très bel avenir. L'implantation d'ACC à Douvrin/Billy-Berclau va permettre de contribuer à revitaliser le territoire et de compenser en partie la baisse de l'activité de production de moteurs thermiques de PSA Douvrin/Billy-Berclau induite par la réglementation toujours plus stricte sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. L'usine d'ACC à Douvrin/Billy-Berclau constitue donc une solution partielle au déclin et à la mort, à terme, du véhicule thermique<sup>1</sup>.

Sur la question environnementale, l'impact environnemental est un point fondamental dans la stratégie d'ACC, qui veut produire ses batteries de manière propre. ACC va s'attacher à la fois à la qualité environnementale de la production et à celle de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement « depuis la mine jusqu'à l'usine »<sup>2</sup>.

Sur le volet sécurité, l'usine d'ACC à Douvrin/Billy-Berclau sera une usine SEVESO seuil bas, en raison des quantités stockées d'oxydes métalliques, mélanges de métaux entrant dans la fabrication des électrodes. Toutes les mesures qu'implique cette classification Seveso seuil bas seront appliquées et respectées dans le cadre du projet. Une réunion de concertation organisée le mercredi 7 avril à Douvrin, traitera spécifiquement des sujets liés à la sécurité industrielle<sup>3</sup>.

↳ **Alain QUEVA, adjoint au maire de Billy-Berclau en charge de la Transition énergétique, du commerce, de l'emploi et de la communication**, évoque la possibilité pour les Billeux-Berclois et les habitants du secteur, d'envoyer un CV pour travailler dans l'entité d'ACC située près d'Angoulême, l'idée étant qu'ils soient employés là-bas pendant un an à un an et demi, pour ensuite rejoindre le site de Billy-Berclau. Il demande si ACC a des chiffres à communiquer sur ces opportunités d'emploi et si les habitants intéressés peuvent d'ores-et-déjà postuler.

### Réponse d'ACC :

ACC va démarrer à la fin de l'année la validation des process de son usine pilote située à Nersac, près d'Angoulême. Il s'agit d'une petite usine, dont le niveau d'emploi sera bien inférieur à celui de l'usine de Douvrin/Billy-Berclau.

Pour ACC, il est intéressant que des personnes venant de Douvrin et de Billy-Berclau apprennent les procédés de fabrication des batteries à Nersac et reviennent ensuite à Douvrin lorsque l'usine démarrera.

---

<sup>1</sup> Le sujet de l'emploi et de la formation sera traité au cours du [Webinaire sur le tissu industriel et l'emploi dans les Hauts-de-France](#), organisé le lundi 15 mars 2021, ainsi que lors d'un [atelier spécifique](#), le 25 mars 2021

<sup>2</sup> Un [Webinaire sur les impacts environnementaux des batteries](#) est organisé le mardi 13 avril 2021, dans le cadre de la concertation

<sup>3</sup> Pour en savoir plus et pour vous inscrire, [rendez-vous sur la page de l'événement](#)





Les chiffres de l'emploi seront précisés ultérieurement.

➤ **Anne GIRAULT, garante de la concertation**, fait la synthèse des questions posées sur le « livechat » de la visioconférence :

- un premier bloc de questions traite du sujet de l'emploi, avec beaucoup de demandes sur le nombre d'emplois projeté, le processus de recrutement et les modalités pour postuler ;
- un deuxième bloc de questions traite des techniques des batteries. Les participants s'interrogent notamment sur les métaux utilisés dans les batteries et se questionnent sur l'utilisation de métaux rares et de métaux lourds. Des questions portent également sur le recyclage des batteries. Par ailleurs, un participant interroge ACC sur la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle et l'impression 3D pour la conception et la fabrication des batteries.
- Un troisième bloc de questions porte sur les impacts environnementaux dus à l'approvisionnement en matières premières et à l'expédition des batteries qui seront produites dans l'usine de Douvrin/Billy-Berclau.

#### Réponses d'ACC :

- Métaux<sup>4</sup> :

Les principaux métaux utilisés pour les cellules de batteries pour véhicules électriques, entrant dans la composition des électrodes, sont le cuivre, le lithium, l'aluminium, le nickel, le manganèse, le cobalt (électrode positive) et le graphite (électrode négative).

Ces métaux ne sont pas rares d'un point de vue géologique. L'enjeu pour ACC est de s'assurer de la traçabilité de l'approvisionnement de ces métaux et de garantir un approvisionnement exemplaire d'un point de vue environnemental et sociétal.

- Recyclage<sup>5</sup> :

Le recyclage des batteries en fin de vie est une obligation réglementaire, qui incombe aux constructeurs automobiles. Il n'en demeure pas moins que pour ACC, le recyclage des batteries est une forte préoccupation. Pour concevoir des cellules et des modules de batteries recyclables, ACC va utiliser des matériaux recyclables et veillera à ce que ses modules soient facilement démontables, réparables et insérables dans les filières de recyclage. ACC travaille avec les constructeurs automobiles et les recycleurs pour avoir une chaîne complète de recyclage.

---

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur ce sujet :

- [Retrouvez les éléments du dossier de concertation sur ce thème](#)
- Consultez la rubrique « [Approfondir](#) » du site internet de la concertation

<sup>5</sup> Pour aller plus loin sur ce sujet, un [Webinaire sur les impacts environnementaux des batteries](#) est organisé le mardi 13 avril 2021, dans le cadre de la concertation





- Impression 3D et intelligence artificielle :

L'impression 3D est un axe sur lequel ACC et d'autres entreprises commencent à travailler. Ainsi, des entreprises commencent à concevoir des prototypes de batteries en impression 3D. Cet axe est donc en cours de développement et il est possible d'imaginer, à long terme, l'utilisation de ce procédé pour la fabrication des batteries, mais pas dans les années qui viennent.

L'intelligence artificielle de manière générale et l'utilisation des données pour améliorer la performance des batteries et la production est un axe sur lequel ACC travaille d'ores-et-déjà et ACC en fera usage dès le lancement de la production de l'usine de Douvrin/Billy-Berclau.

- Approvisionnement et impacts environnementaux<sup>6</sup> :

L'approvisionnement des matières premières est un sujet fondamental pour ACC, aussi bien sur l'aspect éthique qu'environnemental.

ACC va attacher une grande importance aux mines sélectionnées pour l'approvisionnement en métaux, en s'appuyant sur des bases de données sécurisées pour suivre cet approvisionnement.

S'agissant de la logistique d'approvisionnement de l'usine, ACC étudie l'ensemble des moyens d'approvisionnement - transport fluvial, ferroviaire, routier – en s'attachant à atteindre le meilleur niveau environnemental et économique.

L'objectif d'ACC est d'avoir une empreinte carbone et environnementale la plus faible possible, et de contribuer à la transition énergétique en participant au développement du véhicule électrique. Les véhicules électriques présentent un bilan carbone favorable sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis la production, incluant la fabrication des cellules des batteries, puis l'utilisation en roulage – même si la voiture est utilisée dans un pays où l'électricité est fortement carbonée -, jusqu'au recyclage en fin de vie.

➤ **André KUCHCINSKI, Président du SIZIAF**, précise qu'il souhaite qu'ACC étudie la solution du transport fluvial via le canal situé à proximité du site.

➤ **Guillaume KAZNOWSKI, conseiller régional des Hauts-de-France**, demande des précisions sur la provenance des métaux utilisés pour fabriquer les batteries et sur leurs conditions d'extraction et d'exploitation.

#### Réponse d'ACC :

---

<sup>6</sup> Pour aller plus loin sur ce sujet, un [Webinaire sur les impacts environnementaux des batteries](#) est organisé le mardi 13 avril 2021, dans le cadre de la concertation



Pour chacun des métaux, un pays est prédominant. Ainsi, environ 50% du cobalt mondial est fourni par le Congo, la majorité du lithium est fourni par le Chili et la majorité du nickel est fourni par l'Indonésie. Aucune matière première n'est fournie à 100% par un seul pays.

ACC va attacher une attention toute particulière à l'identification de ses sources d'approvisionnement, en s'assurant de la qualité sociale et environnementale des productions dans les mines de métaux. La société travaille notamment à l'utilisation de technologies « blockchain<sup>7</sup> » pour assurer la traçabilité.

Ces points sont détaillés dans le dossier de concertation<sup>8</sup>.

↘ **Anne GIRAULT** relaie la question d'un internaute sur le livechat, qui souhaite savoir si le site de Billy-Berclau va être au cœur d'un écosystème local dédié au véhicule électrique, avec le développement de partenariats locaux.

#### Réponse d'ACC :

ACC est favorable au développement d'un écosystème local dédié au véhicule électrique. Il est dans l'intérêt d'ACC de disposer de fournisseurs à proximité de l'usine de Douvrin/Billy-Berclau et donc de faire appel à des fournisseurs locaux, dès lors qu'ils sont en mesure de répondre à la demande et au niveau de performance. ACC organise des rencontres avec des entreprises du SIZIAF dans cette perspective : vingt-quatre entreprises vont être rencontrées fin mars. Un certain nombre de services de fourniture de composants peuvent notamment être localisés à proximité de l'usine.

#### Réponse du SIZIAF :

Le SIZIAF travaille dans ce sens et fait en sorte, dans l'aménagement des terrains, que des partenaires puissent venir s'installer en face de l'usine ACC pour réduire le transport et développer un écosystème local.

↘ **Fabrice MACIOLEK, secrétaire de FO chez PSA Douvrin**, demande si la situation COVID a eu un impact sur le projet d'usine ACC à Douvrin/Billy-Berclau. Il interroge par ailleurs ACC sur les volumes d'emplois qui seront créés dans l'avenir proche, au lancement de l'usine en 2023

#### Réponse d'ACC :

La situation liée au Covid-19 a eu à ce stade un impact très limité sur le projet car ce dernier est dans une phase d'ingénierie.

---

<sup>7</sup> Une **blockchain**, ou **chaîne de blocs**, est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle. Techniquement, il s'agit d'une [base de données distribuée](#) dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers en blocs, formant ainsi une chaîne (source : wikipedia)

<sup>8</sup> [Téléchargez le dossier de concertation](#)





D'après les estimations d'ACC, durant la phase de construction de l'usine en 2022-2023, près de 500 personnes en comptant les contractants et effectifs ACC, seront mobilisées à la réalisation des travaux. Chaque construction d'un nouveau bloc de production donnera lieu à la mobilisation de ressources provisoires pour mener à bien le chantier.

Après le démarrage de l'usine et une fois que le premier bloc sera complètement opérationnel, ACC estime qu'entre 350 et 500 personnes seront employées. Les blocs suivants généreront des effectifs du même ordre de grandeur.

## 6. Conclusion

**Etienne BALLAN** remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs questions nombreuses, en salle et à distance. Il invite les participants à consulter le dossier de concertation, dans lequel ils pourront trouver des informations détaillées sur le projet et son contexte, et leur rappelle la possibilité de poser des questions *via* le site internet de la concertation.

**Yann VINCENT** clôture la réunion.





# Annexe





## Questions et avis postés par les participants sur le livechat

### ↳ Impacts environnementaux

- Dans le cadre des problèmes d'environnement, nous n'avons pas connaissance de façon claire de l'acheminement des matières premières et des produits finis ajouter aux divers mouvements pour le fonctionnement de l'entreprise. ACC gigafactory se veut vertueux sur les questions d'impacts sur l'environnement en interne mais va-t-on éviter des norias de camions s'ajoutant aux saturations d'aujourd'hui sur l'A21 et le RN 47. Va-t-on envisager de façon vertueuse des dessertes avec le retour du ferroviaire et une bonne utilisation des voies navigables ?
- Pour rappel la Communauté Européenne a impulsé ces projets d'électrification des véhicules automobiles avec l'objectif de baisser les gaz à effet de serre. Amplifier le nombre de camions serait antinomique avec l'objectif qui a prévalu à l'installation de cette entreprise !

### ↳ Composition et cycle de vie des batteries

- Est-ce que ce sont des batteries à métaux lourds ?
- Pourquoi ce ne sont pas des batteries au graphène conçues par intelligence artificielle et imprimées en 3D ?
- Y a t-il aussi un département recyclage de ces batteries polluantes aux métaux lourds et polluants ?

### ↳ Emploi et formation

- Bonjour, dans votre dossier de présentation de la concertation page 57 il est écrit "ACC est en train de les cartographier et va se rapprocher des acteurs locaux de la formation professionnelle". Avec qui êtes-vous en contact pour l'instant ?
- Les formations se dérouleront dans notre région ?
- La situation Covid retarde-t-elle le projet ? Combien d'emplois seront créés en 2023 ? Quelles seront les volumes de production ?
- Quelles seront les modalités de recrutement ? faut-il avoir une fonction bien définie ou cela se fera avec une formation ? et si oui combien de temps et comment postuler ?
- Y aura-t-il une initiative locale de recrutement à court terme ? Est-il prévu des contrats de qualification ?
- Y a t-il des postes de nuits pour personnes RQTH à cause de traitements médicamenteux lourds.

### ↳ Economie territoriale

- Le site de Billy-Berclau va-t-il être au cœur d'un écosystème local dédié au Véhicule Electrique, avec le développement de partenaires locaux (logisticiens, filière de recyclage de batteries fin de vie, ingénierie et fabrication de bornes de recharge, etc.) ?





- Bonjour, j'interviens en tant que fournisseur potentiel d'équipements de production pour savoir si vous avez déjà commencé à lancer les consultations industrielles pour la ligne prototype de Nersac avant même de prévoir celles de Douvrin ou Kaiserslautern ?
- Peut-on envisager une expertise sur la question d'investissement possible pour l'activité ferroviaire qui permettrait ici de donner aussi de la charge de travail au Technicentre SNCF de Méricourt ?

#### ↳ Sécurité

- Est-ce qu'on aura des EPI anti-empoisonnement aux métaux lourds ?

#### ↳ Modalités de la réunion

- Bonjour, un replay sera t'il disponible ?

